

Strasbourg, le 25 novembre 2002

T-DO (2002) 41

## **Convention contre le dopage (T-DO)**

### **16<sup>e</sup> réunion du Groupe de suivi**

Strasbourg, 14-15 novembre 2002

### **Rapport de suivi**

*de la Fédération de Russie sur les activités de lutte contre le dopage en Russie  
relatif au respect de la Convention contre le dopage (en 2001-2002)*

1. Chaque année le Gouvernement russe alloue des ressources financières aux activités de lutte contre le dopage. Le montant de ces ressources varie et dépend d'un certain nombre de facteurs. En 2001, il s'est élevé à 242 500 dollars des Etats-Unis; en 2002 il est passé à 309 700 dollars des Etats-Unis. En 2003, quelque 464 500 dollars des Etats-Unis seront consacrés à ces activités. En 2002, du matériel moderne a été acheté pour le centre de lutte contre le dopage pour un coût total de 1 300 000 dollars des Etats-Unis. De plus, du matériel a été acquis aux fins de tests de recherche d'érythropoïétine pour un coût de 600 000 dollars des Etats-Unis. Ces équipements sont maintenant opérationnels.

En janvier 2001, le Centre de lutte contre le dopage a fait l'objet d'un contrôle pour savoir s'il était conforme à la norme ISO 17025. A la suite de ce contrôle, il a reçu le certificat international dont deux exemplaires ont été envoyés à la commission médicale du CIO.

2. En 2001 et 2002, les contrôles antidopage ci-après ont été effectués:

- en 2001, 923 contrôles ont été effectués lors de compétitions et 330 hors compétition, soit un total de 1 253;
- en 2002, 1 502 contrôles ont été effectués lors de compétitions et 498 hors compétition, soit un total de 2 000;
- en 2003, 2 300 contrôles devraient être effectués lors de compétitions et 700 hors compétition, soit un total de 3 000.

3. Actuellement, la sensibilisation à la lutte contre le dopage prend essentiellement la forme de séminaires destinés aux médecins du sport et aux entraîneurs d'équipes nationales de jeunes et de juniors et des séminaires spécialisés s'adressent aux athlètes.

Le stage antidopage est inscrit dans les programmes des établissements d'enseignement supérieur et professionnel qui préparent les entraîneurs et les professeurs d'éducation physique. Un cours «itinérant» sur le sujet est donné dans les différentes écoles de médecine.

Nous considérons d'un œil critique les efforts que nous déployons pour sensibiliser les diverses couches de la population à la lutte contre le dopage et tout d'abord les élèves des établissements secondaires. Nous envisageons d'intensifier cette sensibilisation en publiant des ouvrages et de la documentation sur la question. Nous pensons également que les mass médias pourraient davantage contribuer à cette sensibilisation.

4. La lutte contre le dopage en Russie est régie par la **loi relative à la culture physique et au sport dans la Fédération de Russie, adoptée en 1999**, dont le paragraphe 4.4 de l'article 23, par exemple, est libellé comme suit: «Les athlètes ne sont pas autorisés à avoir recours à des procédés ni à des préparations médicinales interdites dans le sport».

D'autres dispositions des lois fédérales **sur les stupéfiants et substances psychotropes, sur la qualité et la sécurité des produits alimentaires, sur les préparations médicinales** et quelques autres encore sont très utiles à cet égard. Les articles sur la lutte contre le dopage figurent aussi dans les programmes ciblés suivants: **les enfants de Russie, les jeunes de Russie, les mesures de prévention de la diffusion des stupéfiants**.

Des travaux sont actuellement en cours pour soumettre un certain nombre d'amendements à la loi sur la culture physique et le sport en vigueur depuis 1999. Cinq des amendements envisagent des mesures supplémentaires pour lutter contre le dopage dans le sport. La Commission de la protection de la santé et du sport de la Douma d'Etat (chambre basse du Parlement de la Russie) rédige actuellement le projet de **loi sur la prévention du recours aux préparations médicinales et procédés médicaux interdits dans le sport**.

En 2002, la Commission d'Etat pour la culture physique et le sport de la Fédération de Russie, le Comité olympique de la Russie et le ministère de la Santé publique ont conjointement décidé de créer une Commission chargée de développer et de mettre en œuvre la politique de lutte contre le dopage. L'agence antidopage russe devrait être créée en 2003.

5. Le Gouvernement russe envisage actuellement la possibilité d'allouer des fonds afin de contribuer à l'Ama, conformément au barème indicatif des contributions des Etats européens.

La Russie est favorable à la décision d'attribuer aux représentants européens un cinquième siège supplémentaire au sein du conseil de l'Ama, lequel est justifié à la fois par le nombre d'Etats, le rôle qu'ils ont joué dans l'histoire de la création de l'agence et celui qu'ils ont eu dans le mouvement sportif et par le montant de la contribution européenne, soit 47,5 % du financement total de l'Ama par les autorités publiques.

La structure de la représentation européenne à l'Ama devrait être alignée sur les principes et règles générales de l'agence.

La représentation doit être assurée sur un pied d'égalité compte tenu de la diversité géographique et culturelle des Etats européens ainsi que de leurs traditions sportives. Actuellement l'Europe orientale, y compris la Russie ne sont pas représentées au sein des principaux organes de l'Ama malgré le rôle qu'elles jouent dans le mouvement sportif mondial.

6. La Commission sportive russe est chargée d'élaborer et d'organiser des politiques de lutte contre le dopage en Russie. Sous son égide, le séminaire sur le sport propre sans dopage a été organisé à Moscou du 23 au 25 janvier 2001 avec la participation d'experts du Conseil de l'Europe.

7. Le gouvernement de la Fédération de Russie a appuyé la décision d'accueillir à Moscou du 8 au 11 décembre 2002 la prochaine réunion du groupe consultatif international intergouvernemental sur la lutte contre le dopage dans le sport (ICGADS) et la participation de la Russie aux activités de l'Ama.